

Prestations action sociale :

Santé

Aides pour l'insertion des personnes handicapées	<p>Cette ASIA vise à faciliter l'aménagement de l'habitat, du véhicule, l'achat d'un appareillage et participer au financement des soins coûteux des personnels en situation de handicap (statut BOE).</p> <p>https://www.ac-lyon.fr/media/14803/download</p> <p>https://www.ac-lyon.fr/media/19526/download</p>
Maison de repos - enfants avec parents : aide aux frais de séjour	<p>Cette prestation est destinée à prendre en charge une partie des frais de séjour de l'enfant</p> <p>Montant : 23.88 € par jour et par enfant</p> <p>https://www.ac-lyon.fr/media/14806/download</p> <p>https://www.ac-lyon.fr/media/19535/download</p>
Aide suite à la perte de revenus liés à la maladie	<p>Une ASIA pour perte de revenus liée à la maladie peut être accordée.</p> <p>Se rapprocher du service social de la dsden</p>
Garde exceptionnelle des enfants	<p>Une ASIA peut être accordée au titre de la garde exceptionnelle des enfants, après entretien avec l'assistante sociale des personnels.</p> <p>Prestation allouée dans le cas de maladie grave ou d'accident de l'agent, du conjoint de l'agent bénéficiaire ou d'un enfant entraînant obligatoirement des frais pour la garde des enfants mineurs à charge.</p> <p>https://www.ac-lyon.fr/media/14809/download</p>

	<p>https://www.ac-lyon.fr/media/19538/download</p>
<p>Aide au maintien à domicile des retraités</p>	<p>Ce dispositif, qui s'inscrit dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie, permet aux retraités de l'Etat de bénéficier d'une aide au maintien à domicile similaire à celle servie aux retraités du régime général.</p> <p>L'aide apportée par l'État est une prise en charge financière partielle des frais de services à la personne supportés par le retraité pour l'aider à domicile. Les actions ouvrant droit à la participation de l'État sont strictement définies, et doivent avoir été sollicitées auprès de la CNAV par l'évaluateur à la suite de sa visite au domicile du retraité.</p> <p>Formulaires de demande sont accessibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -sur le site internet : https://www.fonction-publique.gouv.fr/amd -Après des caisses d'assurance retraite et de sécurité au travail CARSAT
<p>Aide aux retraités</p>	<p>Une ASIA peut être accordée à l'agent retraité pour l'assistance à domicile, l'amélioration de l'habitat et les vacances.</p> <p>Se rapprocher du service social</p>